

ASSEMBLÉE NATIONALE

17 avril 2026

ACTUALISATION DE LA PROGRAMMATION MILITAIRE POUR LES ANNÉES 2024 À 2030 ET DIVERSES DISPOSITIONS INTÉRESSANT LA DÉFENSE - (N° 2630)

Rejeté

N° DN466

AMENDEMENT

présenté par
M. Limongi

ARTICLE PREMIER

RAPPORT ANNEXÉ

Après l'alinéa 7, insérer l'alinéa suivant :

« L'actualisation de la loi de programmation militaire prévoit un effort renforcé d'investissement dans les infrastructures portuaires et aéroportuaires en outre-mer, afin d'en améliorer la résilience, la disponibilité opérationnelle et la capacité d'accueil des forces. Ces infrastructures constituent des points d'appui essentiels à la projection, au prépositionnement et à la permanence stratégique dans les espaces d'intérêt. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement vise à renforcer la résilience des infrastructures portuaires et aéroportuaires en outre-mer.

Ces infrastructures constituent des points d'appui essentiels à la projection, au prépositionnement et au soutien des forces dans des zones d'intérêt stratégique. Or, elles présentent encore des fragilités en matière de capacité d'accueil, de disponibilité et de résistance aux menaces.

Dans un contexte de durcissement de l'environnement stratégique, leur modernisation et leur adaptation sont nécessaires pour garantir la continuité des opérations et la réactivité des forces.